



PRÉFET DE LA LOZÈRE

DEMANDE D'ÉCHANGE D'UN PERMIS DE CONDUIRE ÉTRANGER

Informations sur le site internet des services de l'Etat en Lozère : <http://www.lozere.gouv.fr/> rubrique Démarches administratives puis Permis de conduire

Dépôt du dossier par courrier ou sur rendez-vous en appelant le 04 66 49 67 31

I – Permis de conduire d'un Etat européen (de l'espace économique européen)

L'échange du permis de conduire européen devient obligatoire lorsque son détenteur commet en France une infraction au code de la route, entraînant une mesure de restriction, de suspension, d'annulation du permis ou une perte de points.

Pièces à fournir :

- l'imprimé CERFA « dit réf.06 » - n°14948*01 – **imprimé en couleur** - disponible sur le site <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R32666.xhtml>
 - le formulaire doit être renseigné à **l'encre noire, en lettres majuscules sans accent**
 - 1 seul caractère par case – pas de rature ni de correcteur chimique
 - **l'usager doit signer à l'encre noire, sans déborder du cadre**
 - une photo aux normes ISO/IEC 19794-5/2005 (format 35mmX45mm) est collée au scotch double face sur le formulaire, sans dépasser du cadre bleu
 - **un soin particulier devra aussi être porté sur le libellé de l'adresse postale ainsi que sur l'adresse e-mail du demandeur.**
- le formulaire cerfa n°14879*01 de demande d'échange de permis de conduire complété, daté et signé
- 2 photocopies recto-verso du permis de conduire à échanger, et sa traduction par le consulat ou par un traducteur assermenté auprès des tribunaux
- 1 photocopies recto-verso de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport pour le demandeur français ou européen ou de votre titre de séjour ou de la vignette Ofii apposé sur votre passeport pour le demandeur non européen,
- un justificatif de la résidence du demandeur en France depuis au moins 6 mois,
- 1 photocopies d'un justificatif de domicile (facture EDF, téléphone, impôts, ...)
- 2 photographies d'identité
- une attestation de vos droits à conduire délivrée par les autorités compétentes du pays de délivrance du permis, et sa traduction par le consulat ou par un traducteur assermenté auprès des tribunaux.



ACCUEIL DU PUBLIC : rue du faubourg Montbel, Mende
immatriculations de véhicules et permis de conduire : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45
étrangers (séjour, naturalisation) : uniquement sur rendez-vous (tél.: 04.66.49;67.34), mardi et vendredi
de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h00
autres services administratifs : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

 : Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX
Site internet : www.lozere.gouv.fr

 : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49-17-23

II – Permis de conduire d'un Etat non européen

Délai pour l'échange selon votre situation

Situation	Délai
Non-européen titulaire d'un 1er titre de séjour (cartes de séjour temporaire, "compétences et talents", carte de résident, certificat de résidence pour Algérien)	Moins d'1 an après la date de début de validité de votre titre de séjour
Non-européen titulaire d'un visa de long séjour valant titre de séjour	Moins d'1 an après la date de validation du visa par l' Ofii
Français	À partir de votre 6e mois de séjour (c'est-à-dire votre 186e jour en France) et avant votre 18e mois de séjour
Européen et Suisse	À partir de votre 6e mois de séjour (c'est-à-dire votre 186e jour en France) et avant votre 18e mois de séjour

Pièces à fournir

- l'imprimé CERFA « dit réf.06 » - n°14948*01 – **imprimé en couleur** - disponible sur le site <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R32666.xhtml>
 - le formulaire doit être renseigné à l'**encre noire, en lettres majuscules sans accent**
 - 1 seul caractère par case – pas de rature ni de correcteur chimique
 - **l'usager doit signer à l'encre noire, sans déborder du cadre**
 - une photo aux normes ISO/IEC 19794-5/2005 (format 35mmX45mm) est collée au scotch double face sur le formulaire, sans dépasser du cadre bleu
 - **un soin particulier devra aussi être porté sur le libellé de l'adresse postale ainsi que sur l'adresse e-mail du demandeur.**
- le formulaire cerfa n°14879*01 de demande d'échange de permis de conduire complété, daté et signé
- 2 photocopies couleur recto-verso du permis de conduire à échanger ainsi que de la traduction officielle du permis rédigé en langue étrangère,
-
- 1 photocopies d'un justificatif de domicile (facture EDF, téléphone, impôts, ...)
- 2 photographies d'identité
- une attestation de vos droits à conduire délivrée par les autorités compétentes du pays de délivrance du permis ainsi que sa traduction officielle par le consulat ou un traducteur assermenté (liste au tribunal de grande instance)

.../...



ACCUEIL DU PUBLIC : rue du faubourg Montbel, Mende
immatriculations de véhicules et permis de conduire : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45
étrangers (séjour, naturalisation) : uniquement sur rendez-vous (tél.: 04.66.49;67.34), mardi et vendredi
de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h00
autres services administratifs : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

 Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX

Site internet : www.lozere.gouv.fr

 : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49-17-23

➤ **Pièces supplémentaires pour le non-européen :**

- 1 photocopies recto-verso de votre carte de séjour ou, si vous détenez un visa valant titre de séjour, 1 photocopies de votre passeport où figure la vignette de l'Ofii
- Si le permis vous a été délivré par un pays autre que le vôtre, des justificatifs de votre résidence pendant 6 mois dans ce pays. Cette période de résidence doit inclure la date d'obtention de votre permis étranger

➤ **Pièces supplémentaires pour le Français :**

- 1 photocopies recto-verso de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport valide
- Un certificat d'immatriculation ou de résidence, délivré par le consulat de France dans le pays étranger qui vous a délivré votre permis. Ce certificat doit couvrir la date d'obtention de votre permis
- Un justificatif sur la fin de votre séjour à l'étranger, comme un certificat de radiation du consulat français

Si vous possédez en plus de la nationalité française, la nationalité du pays qui vous a délivré le permis (bi-national) et que vous ne pouvez pas fournir ces certificats consulaires, vous pouvez présenter tout justificatif sur votre résidence pendant au moins 6 mois dans ce pays incluant la date d'obtention de votre permis et tout justificatif sur votre retour en France.

➤ **Pièces supplémentaires pour l'Européen :**

- 1 photocopies recto-verso de votre carte d'identité ou de votre passeport (ou de votre éventuelle carte de séjour) valide
- Justificatifs de votre résidence en France au cours des 6 derniers mois minimum (contrat de location, feuille d'imposition...). Les attestations d'hébergement ne sont pas acceptées
- Un certificat (d'immatriculation, de résidence, de radiation) de votre représentation diplomatique dans le pays étranger qui vous a délivré le permis. Ce certificat doit couvrir la date d'obtention de votre permis

Si vous possédez en plus de votre nationalité européenne, la nationalité du pays de délivrance de votre permis (bi-national) et que vous ne pouvez pas fournir ce certificat, vous pouvez présenter tout justificatif de votre résidence pendant au moins 6 mois dans le dit pays incluant la date d'obtention de votre permis.

➤ **Pièces supplémentaires pour le Suisse:**

- 1 photocopies recto-verso de votre carte d'identité ou de votre passeport (ou de votre éventuelle carte de séjour) valide
- Justificatifs de votre résidence en France au cours des 6 derniers mois minimum (contrat de location, feuille d'imposition...). Les attestations d'hébergement ne sont pas acceptées
- Une attestation de radiation ou de sortie du territoire délivrée par l'office cantonal suisse compétent précisant la date à laquelle vous avez transféré votre résidence en France
- Si vous êtes titulaire d'un permis étranger hors EEE et hors Suisse, des justificatifs de votre résidence pendant 6 mois dans le pays étranger qui vous a délivré le permis. Cette période de résidence doit précéder la date d'obtention de votre permis étranger.



ACCUEIL DU PUBLIC : rue du faubourg Montbel, Mende
immatriculations de véhicules et permis de conduire : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45
étrangers (séjour, naturalisation) : uniquement sur rendez-vous (tél.: 04.66.49;67.34), mardi et vendredi
de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h00
autres services administratifs : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

 : Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX

Site internet : www.lozere.gouv.fr

 : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49-17-23

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

souhaite que mon nouveau titre de permis de conduire soit mis à ma disposition :

- ☐ aux guichets de la préfecture de MENDE
- ☐ aux guichets de la sous-préfecture de FLORAC
- ☐ à mon domicile par envoi postal

Pour la mise à disposition aux guichets, je serai informé(e) de l'arrivée de mon titre par le service concerné. Pour cela, je précise :

Mon numéro de téléphone :

et/ou

Mon adresse mail :

je prends note que ce choix est irréversible et que j'ai un délai de 15 jours après information, pour retirer le permis au guichet de mon choix avant renvoi du titre à l'Imprimerie Nationale.

SIGNATURE



ACCUEIL DU PUBLIC : rue du faubourg Montbel, Mende
immatriculations de véhicules et permis de conduire : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45
étrangers (séjour, naturalisation) : uniquement sur rendez-vous (tél.: 04.66.49;67.34), mardi et vendredi
de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h00
autres services administratifs : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

 : Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX

Site internet : www.lozere.gouv.fr

 : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49-17-23